



**PROCES VERBAL  
COMITE SYNDICAL DU LUNDI 09 OCTOBRE 2017**

SmageAa

**A 18h30 à la mairie de Fauquembergues**

L'an deux mil dix-sept, le neuf octobre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la mairie de Fauquembergues, à la suite des convocations adressées à domicile le 28 septembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres présents**

Messieurs Mathieu PRUVOST, Daniel DESCHODT, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents,  
Monsieur Jean-Michel BOUHIN, membre délégué,  
Messieurs Jean-Pierre LECLERCQ, Alain MASSEZ, Michel PREVOST, Bertrand PRUVOST,  
Alexandre SANNIER, José BOUFFART, Julien DELANNOY, Jean-Luc HOCHART, Josse NEMPONT, Bernard HIBON, délégués titulaires,  
Monsieur David GILLET, délégué suppléant.

**Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant**

Monsieur Christian DENIS, Président ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président  
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire  
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, vice-président

**Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas**

Monsieur David GILLET

**Absents excusés**

Messieurs Jean-Claude DISSAUX et Bertrand PETIT

Le nombre de votants présents était de : 14

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de : 17

Le nombre de pouvoirs était de 3.

Le nombre de délégués suppléants ne siégeant pas était de 1.

Le Comité syndical est accueilli par M. MEQUIGNON, qui souhaite la bienvenue à tous dans la commune de Fauquembergues excusant M. DENIS souffrant.  
Il évoque les locaux de la mairie fraîchement rénovés et labellisés « BBC ++ ». La rénovation des locaux a eu certes un cout, qui sera vite amorti puisque les charges annuelles liées à la consommation d'énergie ont baissé de 63%.  
Il laisse la parole à M. PRUVOST qui préside le Comité Syndical.  
Après avoir constaté que le quorum est atteint M.PRUVOST propose l'adoption du compte rendu de la réunion du 06 juin 2017 voté à l'unanimité et, le comité syndical nomme M. DESCHODT secrétaire de séance.

---

## DECISIONS DU BUREAU PRISES DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

**06/06/2017**

- ▶ **Mise en valeur des milieux** : Rétablissement de la continuité écologique du Bléquin - Moulin de Mombreux

Après délibération et à l'unanimité le Bureau du SmageAa a décidé d'attribuer le marché de travaux de rétablissement de la continuité écologique du Bléquin - Moulin de Mombreux (CCAP 2017-03), à l'entreprise REVET TP.

Le budget prévisionnel pour la réalisation de ces travaux est de 159 965,76€ TTC.

- ▶ **Mise en valeur des milieux** : Reconquête de l'espace de liberté du cours d'eau - Anciens enclos piscicoles d'Ouve-Wirquin

Après délibération et à l'unanimité le Bureau du SmageAa a décidé d'attribuer le marché de travaux de rétablissement de la continuité écologique latérale de l'Aa à Ouve-Wirquin (CCAP 2017-04), à l'entreprise CDES

Le budget prévisionnel pour la réalisation de ces travaux est de 116 571,60€ TTC.

M. MASSET souhaite connaître les échéances de réalisation.

Pour ces 2 ouvrages, les travaux devraient s'achever à la fin de l'automne.

**24/08/2017**

- ▶ **Finances** : Ligne de trésorerie

Les membres du bureau du SmageAa, décident de contracter une ligne de trésorerie avec la Banque Postale pour un montant de 400 000 €.

M. MASSET souhaite connaître les raisons de ce besoin de trésorerie.

Les délais de versement des subventions sont plus importants notamment.

**24/08/2017**

- ▶ **Prévention des inondations** : PAPI - CIC - fouilles d'archéologie préventive - avenant

La fouille d'archéologie préventive pour le champ d'inondation contrôlée n°1 a permis de révéler des pavements émaillés bien conservés dans une résidence aristocratique de la fin du Moyen-Age. Le groupement titulaire du marché initial a transmis un devis complémentaire pour la réalisation de la dépose et du transfert des pavements à l'automne 2017, pour un montant de 197 879,30 € HT.

Le SmageAa a décidé de maintenir l'ouvrage en place.

Le bureau du SmageAa a décidé à l'unanimité de :

- Valider la poursuite de l'opération du champ d'expansion des crues sur le site initial,

- Autoriser le président à signer l'avenant nécessaire avec le groupement titulaire, ainsi que tous les documents afférents,

M. HOCHART regrette que l'Histoire soit mise de côté dans le projet des champs d'inondation contrôlée.

Mme BOUTEL lui répond que les découvertes archéologiques seront valorisées. Des discussions sont actuellement en cours afin de pouvoir valoriser ce patrimoine historique sur son territoire d'origine (musée de Théroouanne, Enerlya...).

M. Bertrand PRUVOST regrette ne pas avoir été informé assez en amont de la conférence de presse organisée par les services de l'état sur les fouilles archéologiques menées à Saint-Martin d'Hardinghem. En tant que maire, cette position fut très désagréable.

M. HOCHART et M. HIBON évoquent également la nécessaire sécurisation de la ressource en eau potable.

---

## ADMINISTRATION GENERALE

### **Délibération 2017-39 : Evolution des statuts – expertise juridique – communication – recrutement d'un stagiaire**

M. PRUVOST donne lecture du projet de délibération.

Afin de sensibiliser aux enjeux de la GEMAPI sur le territoire et à l'organisation mise en place, le SmageAa prévoit le recrutement d'un stagiaire qui, au cours de l'année 2018, selon le public cible, élus, partenaires, grand public, définira des outils de communication adaptés. Le stage aurait une durée de 4 à 6 mois et serait destiné à un niveau master en communication, de préférence en communication publique et/ou environnementale.

Délibération votée à l'unanimité.

## PREVENTION DES CRUES

### **Délibération 2017-40 : PAPI – Etude de faisabilité d'un système d'alerte**

M. PRUVOST donne lecture du projet de délibération.

Le bassin versant de l'Aa est doté de 4 stations hydrométriques gérées par l'Etat. Les communes situées en tête de bassin versant de l'Aa, sur les affluents et sur le marais audomarois ne sont donc pas reprises dans le réseau de vigilance de l'Etat. Cette absence de surveillance peut nuire à l'efficacité des actions de gestion de crise et de réduction de la vulnérabilité et ainsi aggraver les conséquences des inondations sur le territoire.

Partant de ce constat, il est proposé d'étudier la faisabilité et l'opportunité de la mise en place d'un réseau de surveillance et / ou d'un système d'alerte local sur le territoire en complément du dispositif mis en place par l'Etat. Cette réflexion sera élargie à la totalité du bassin versant de l'Aa et du marais audomarois en lien avec l'Institution Interdépartementale des Wateringues et les Voies Navigables de France.

M. MASSEZ demande s'il est prévu de travailler avec l'institution des Wateringues et VNF. La réponse est oui.

Délibération votée à l'unanimité.

## **MISE EN VALEUR DES MILIEUX**

### **Délibération 2017-41 : Renouveaulement du plan de gestion de l'Aa et de ses affluents – Ouverture d'enquête publique**

M. DESCHODT donne lecture du projet de délibération.

Le comité syndical autorise le Président à solliciter la préfecture du Pas-de-Calais pour l'ouverture de l'enquête publique dans le cadre de la déclaration d'intérêt général du Plan de gestion de l'Aa et de ses affluents,

Délibération votée à l'unanimité.

### **Délibération 2017-42 : Plan de gestion Subvention du Conseil Départemental**

M. DESCHODT donne lecture du projet de délibération.

Le comité syndical accepte la subvention du Conseil Départemental du Pas-de-Calais permettant de financer le plan d'entretien de l'Aa et ses affluents pour l'année 2017,

Délibération votée à l'unanimité.

### **Délibération 2017-43 : : Remise au gabarit de l'Aa à Ouve-Wirquin**

M. DESCHODT donne lecture du projet de délibération.

Dans le cadre de l'étude conception des « travaux de remise à l'état naturel des anciens enclos piscicoles de Ouve-Wirquin », une étude hydraulique a été réalisée. Cette étude a confirmé plusieurs problèmes hydrauliques diagnostiqués précédemment et a mis en évidence un point noir hydraulique. Ce point de blocage est situé entre les anciens enclos piscicoles et la route départementale 341.

C'est dans ce cadre qu'il a été proposé aux propriétaires du secteur de remettre le lit à son gabarit naturel. M. COUSIN, propriétaire en rive droite, a répondu favorablement à cette proposition.

La réalisation de ces travaux nécessite une déclaration de travaux et une déclaration d'intérêt général. Ces travaux pourraient être réalisés à l'été 2018. Le coût est estimé à 9 500 € TTC. L'opération ne peut pas être subventionnée.

Délibération votée à l'unanimité.

M. MASSEZ s'interroge sur le risque de créer un précédent qui inciterait des demandes non justifiées de la part de propriétaires souhaitant engager des travaux de ce type.

M. BRACQ répond que pour ce cas en particulier, la prise en charge par le SmageAa des travaux se justifie par son intérêt hydraulique mis en avant dans l'étude de conception.

M. DELANNOY demande si le SmageAa peut obliger les propriétaires à intervenir.

La réponse est non, le SmageAa peut les inciter mais ne peut pas obliger.

### **Délibération 2017-44 : : Protection de berge – Quai du marais - Salperwick**

M. BOUHIN donne lecture du projet de délibération.

La commune de Salperwick a interpellé le SmageAa avec un projet de renouvellement de protection de berges pour sécuriser le quai et le parking du marais. Le coût du projet serait de 78 006 € HT.

Cette protection de berge permettra une mise en valeur du site à vocation touristique et de loisir, vocation reconnue au marais audomarois sous réserve du respect du caractère exceptionnel de cette zone humide.

Le comité syndical décide d'attribuer une subvention à hauteur de 20 % du montant HT des travaux avec un plafond de 2 000 €.

M. MASSEZ demande pourquoi 2 000 maximum ?  
Mme BOUTEL répond que l'enveloppe annuelle du SmageAa sur cette thématique est de 4 000 €.

Délibération votée à l'unanimité.

## **AMELIORATION ET TRANSMISSION DES CONNAISSANCES**

### **Délibération 2017-45 : Sensibilisation aux enjeux du SAGE – animations pédagogiques de groupe – cas d'annulation**

M. PRUVOST donne lecture du projet de délibération.  
Le SmageAa assure depuis le 1<sup>er</sup> juillet l'accueil de groupe à la Maison du Papier pour la sensibilisation aux enjeux du SAGE et au développement durable.  
Les animations proposées sont réalisées par 2 animatrices à mi-temps, sur réservation.

En cas d'absence imprévue d'une ou des deux animatrices, la prestation ne peut être réalisée par un autre employé du SmageAa, et l'animation doit être annulée le plus tôt possible.

En cas d'annulation tardive (indisponibilité le matin même, par exemple), il est proposé que le SmageAa s'engage à rembourser les frais engagés par les structures (en particulier frais de transport).

Pour les groupes arrivés sur place en cas d'annulation tardive, le SmageAa proposera une mallette pédagogique d'animation en autonomie d'ici à quelques mois. Cette prestation sera gratuite, sauf dommages constatés au matériel prêté.

Pour rappel, en cas d'annulation du fait du groupe dans les 4 dernières semaines avant la date prévue de l'animation, un avis de sommes à payer d'un montant de 50 euros sera émis par le SmageAa, pour frais de gestion, par groupe.

M. DELANNOY demande ce qui est prévu si un groupe ne vient pas à une animation programmée sans prévenir.

Mme BOUTEL répond qu'un avis de sommes à payer de 50 € sera également émis, pour frais de gestion.

Délibération votée à l'unanimité.

## **PERSONNEL**

### **Délibération 2017-46 : Dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle**

M. MEQUIGNON donne lecture du projet de délibération.

Le comité syndical décide :

- D'autoriser le recours aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits « réglementés » et de déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir ces jeunes mineurs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017,
- De reconnaître que la présente délibération concerne l'accueil de stagiaire au sein de l'équipe rivière et que la présente décision est établie pour 3 ans renouvelables.

Délibération votée à l'unanimité.

**Délibération 2017-47 : Analyse du vécu des inondations dans l'Audomarois – recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent - régularisation**

M. MEQUIGNON donne lecture du projet de délibération.

Le comité syndical décide par régularisation :

- ▶ le recrutement d'un agent contractuel relevant de la catégorie B (technicien territorial) pour une période de 1 mois allant du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2017 inclus.

Cet agent a assuré les fonctions de « chargée d'enquête sur le vécu des inondations dans le marais audomarois » à temps complet

Cette embauche n'implique aucune modification du budget global et de la subvention allouée à l'action.

Délibération votée à l'unanimité.

**Délibération 2017-48 : Modification du tableau des effectifs**

M. MEQUIGNON donne lecture du projet de délibération.

Le comité syndical décide la modification du tableau des effectifs comme suit:

- la création d'un emploi permanent à temps complet de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe
- la création d'un emploi permanent à temps complet de technicien

Délibération votée à l'unanimité.

## **FINANCES**

**Délibération 2017-49 : Décision Modificative n°2**

M. MEQUIGNON donne lecture du projet de délibération.

Il est proposé une modification budgétaire afin de

- permettre l'acquisition d'un nouveau copieur au prix de 3 180 € TTC.
- ajuster les crédits alloués aux projets de restauration de la continuité écologique engagés pour 2017 soit :
  - ouvrage du moulin de Mombreux: + 1 653 €
  - ouvrage Leullieux: + 10 000 €
  - ouvrage d'Arjo Wiggins: + 2 128,61 € (solde du marché de travaux annulé)

Délibération votée à l'unanimité.

La séance prend fin à 19h40. M. PRUVOST remercie encore chaque élu pour sa présence et invite l'assistance à prendre le verre de l'amitié offert par la commune de Fauquembergues.

Le président,  
Christian DENIS

20

